



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

**Circulaire administrative  
CACE/508**

Le 29 avril 2010

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Commission d'études 5 des radiocommunications

- Adoption d'une nouvelle Recommandation et de sept Recommandations révisées par correspondance et leur approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)
- Suppression de trois Recommandations

## **Services de terre**

Dans la Circulaire administrative CAR/291 datée du 19 janvier 2010, un projet de nouvelle Recommandation et sept projets de Recommandation révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-5 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de trois Recommandations.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 19 avril 2010, avec l'approbation d'une nouvelle Recommandation, de sept Recommandations révisées et de la suppression de trois Recommandations.

Il n'y a eu aucune objection à la suppression des Recommandations UIT-R SF.1482, UIT-R SF.1483, UIT-R SF.1484-1 et UIT-R SF.1573 mais il a été fait observer que ces Recommandations relèvent de la responsabilité conjointe des Commissions d'études 4 et 5. Etant donné que la Commission d'études 4 n'a pas encore examiné la proposition de leur suppression, le processus d'approbation de leur suppression a été suspendu dans l'attente de l'examen de cette proposition par la Commission d'études 4 en juillet 2010.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. La liste des Recommandations supprimées est reproduite dans l'Annexe 2.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 2**

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## ANNEXE 1

### Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1874

Doc. 5/171(Rév.1)

#### **Caractéristiques techniques et d'exploitation des radars océanographiques fonctionnant dans des sous-bandes de la gamme de fréquences 3-50 MHz**

Recommandation UIT-R M.1450-4

Doc. 5/173(Rév.1)

#### **Caractéristiques des réseaux locaux hertziens à large bande**

Recommandation UIT-R M.1802-1

Doc. 5/176(Rév.1)

#### **Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiolocalisation fonctionnant dans la bande de fréquences 30-300 MHz**

Recommandation UIT-R M.1801-1

Doc. 5/179(Rév.1)

#### **Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les systèmes d'accès hertzien à large bande, applications mobiles et nomades comprises, du service mobile fonctionnant au-dessous de 6 GHz**

Recommandation UIT-R F.1570-2

Doc. 5/181(Rév.1)

#### **Effet des émissions sur la liaison montante du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude dans le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) dans la bande 31,3-31,8 GHz**

Recommandation UIT-R F.387-11

Doc. 5/182(Rév.1)

**Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes  
fonctionnant dans la bande des 11 GHz**

Recommandation UIT-R M.1371-4

Doc. 5/191(Rév.1)

**Caractéristiques techniques d'un système d'identification automatique utilisant  
l'accès multiple par répartition dans le temps et fonctionnant dans la bande  
attribuée aux services mobiles maritimes en ondes métriques**

Recommandation UIT-R M.1798-1

Doc. 5/192(Rév.1)

**Caractéristiques des équipements radioélectriques en ondes décamétriques  
utilisés pour l'échange de données numériques et de courriers  
électroniques dans le service mobile maritime**

## ANNEXE 2

### Liste des Recommandations supprimées

<b>Recommandation UIT-R</b>	<b>Titre</b>
F.349-5	Stabilité de fréquence à exiger des systèmes fonctionnant dans le service fixe en ondes décimétriques pour rendre inutile la commande automatique de fréquence
F.436-5	Disposition des voies de télégraphie harmonique à modulation par déplacement de fréquence sur les circuits radioélectriques à ondes décimétriques
M.1040	Service mobile public de télécommunication avec les aéronefs dans les bandes 1 670-1 675 MHz et 1 800-1 805 MHz

---